

cait la nomination d'une firme-conseil indépendante chargée de mener une étude indépendante sur les pensions dans la Fonction publique. J'incite d'ailleurs les députés à la lire. En annonçant l'étude, le ministre a posé un certain nombre de questions qu'on m'avait signalées. Il a notamment demandé: quels sont les coûts nets de l'indexation des pensions sur le coût de la vie? Varient-ils selon qu'il s'agit du secteur public ou du secteur privé? Si oui, pourquoi? Deuxièmement, quel rôle les gains provenant des intérêts et les autres revenus provenant des investissements dans le secteur des pensions ont-ils joué dans le financement des pensions dans les secteurs publics et privés? Ces rôles varient-ils? Si oui, pourquoi? Quels sont les effets de ces variations?

**M. Paproski:** Le vote.

**M. Milne:** Monsieur l'Orateur, il me semble que les députés ont le droit d'utiliser tout le temps qui est à leur disposition pour faire leur intervention s'ils le désirent! Cela dit, les professionnels du secteur privé disent en général que les coûts de l'indexation varient moins en fonction du taux d'inflation qu'en fonction de l'écart inflation-intérêts-salaire. Est-ce une conclusion valable? Si oui, quels écarts peut-on prévoir dans les années à venir?

En somme, bien que j'appuie la motion, je ne crois pas qu'on devrait y donner suite tant que les études dont j'ai parlé ne seront pas terminées.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois le faire pour deux raisons. D'abord son temps de parole est expiré. Ensuite, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, nous avons commencé six minutes en retard.

**Une voix:** Sept minutes.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le rappel au Règlement soulevé par le leader du gouvernement à la Chambre a empiété sur l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire de six ou sept minutes. Votre Honneur pourrait peut-être en tenir compte.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le président se souvient des remarques du député d'Okanagan-Boundary (M. Whittaker) et aussi du rappel au Règlement qui a pris sept ou huit minutes. Je conviens qu'il a été soulevé après le début de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et a donc accaparé une partie du temps réservé à l'étude des mesures des simples députés. Toutefois, les députés savent que le rappel a été soulevé après le début de l'heure réservée aux députés.

Si le rappel au Règlement avait été soulevé avant que la présidence n'annonce l'heure réservée aux simples députés, j'ignore quelle aurait été la décision de la présidence. Une autre fois, un rappel au Règlement de ce genre sera peut-être soulevé avant cette heure-là. Bien entendu, on peut invoquer le Règlement à n'importe quel moment durant l'heure réservée aux simples députés et l'étude du rappel empiète sur le temps réservé aux travaux des simples députés. Nous devons étudier

### L'ajournement

les rappels au Règlement à mesure qu'ils se présentent. Celui-ci a été soulevé après le début de la période.

● (1800)

L'article 15 du Règlement stipule qu'une heure sera consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

### APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA FAIBLE PROPORTION DES ACHATS DU GOUVERNEMENT EFFECTUÉS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, je veux revenir à la question que j'ai posée le 26 mai dernier au ministre des Approvisionnement et Services (M. Goyer). Si je comprends bien, le ministre est à l'étranger en ce moment. Je crois qu'il est en Afrique. Cela lui donnera le temps de penser à la réponse qu'il m'a donnée l'autre jour. Je considère cette affaire comme très grave et je suis sûr que celui qui répondra au nom du gouvernement, quel qu'il soit, pensera de même.

Je me suis rendu compte il y a environ deux semaines qu'outre les autres aspects de la politique fédérale qui peuvent perpétuer ou aggraver les inégalités régionales, surtout dans la région de l'Atlantique, les politiques d'achat ou d'approvisionnement du ministère des Approvisionnement et Services sembleraient avoir une incidence particulière. Si je soulève cette question, c'est que nous avons reçu récemment des chiffres sur deux aspects de cette politique du ministère des Approvisionnement et Services, ceux qui concernent d'une part les sciences et l'ingénierie et d'autre part les biens d'usage commercial.

Pour ce qui est de l'acquisition des biens d'usage commercial pour l'année qui vient tout juste de se terminer, 1976-1977, les achats faits dans la région de l'Atlantique ne représentent que 6.3 p. 100 du budget total de \$1,009,486,000, soit 7.9 p. 100 de moins que l'année précédente, 1975-1976, à la fois en termes de dépenses globales et de réduction réelle, de \$66,584,000 à environ \$64,227,000 en 1976-1977. Une diminution de 7.9 à 6.3 p. 100 est très grave, compte tenu de ce que la population des provinces de l'Atlantique représente à peu près 9.5 p. 100 de la population totale du pays.

Dans un autre domaine, celui de l'acquisition de matériel scientifique et technique, le montant global est beaucoup plus élevé, soit \$1,862,722,000. C'est une situation aberrante. La diminution résulte des affectations du budget à ce chapitre en termes proportionnels de 4.1 p. 100 en 1975-1976 à 2 p. 100 en 1976-1977 et une baisse réelle de \$41,305,000 à \$37,563,000.

Quand on songe que seulement 2 p. 100 des achats relatifs aux sciences et à l'ingénierie, sont effectués dans les provinces de l'Atlantique, on se rend compte de la gravité de la situation. Toute proportion gardée, le ministère des Approvisionnement et Services n'adjudge pas à ces provinces leur juste part des contrats fédéraux.